

DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située sur la rue Bonne-Entente, lots no. 6 467 627 et no. 6 087 727:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement de 6 lots ayant une superficie et/ou un frontage non-conforme, soit :

- Lot no. 6 731 255: superficie de 471 m²
- Lot no. 6 731 254: superficie de 500, 5 m² et frontage de 15,8 m
- Lot no. 6 731 253: frontage de 11,83 m
- Lot no. 6 731 250: superficie de 546 m² et frontage de 18,94 m
- Lot no. 6 731 249: superficie de 558,5 m² et frontage de 18,94 m
- Lot no. 6 731 248: superficie de 571,2 m² et frontage de 18,94 m

Alors que selon l'article 4.2.2 a) du Règlement de lotissement no. 188-2008, il est prévu que tout emplacement desservi par l'aqueduc et l'égout doit avoir une superficie minimale de 600 mètres carré et un frontage minimal de 21,34 mètres.



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 6 juillet 2026, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 16 juin 2026

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière